

PRIOR

BELGIQUE
E
L
G
I
E

€8,89

Recommandé nat

1040

27.08.24-16

ETTERBEEK TERVUREN
ETTERBEEK TERVUREN

Woluwe-Saint-Lambert
Sint-Lambrechts-Woluwe

Le 28.08.2024

De

10392

Monsieur Patrick Lambert
Commune de Woluwe-St-Lambert
Av. Paul Hymans 2,
1200 Bruxelles.

R

RP AR



0105418885045621 227 890 568 231

AANGETEKENE ZENDING | RECOMMANDÉ | EINSCHREIBESENDUNG

1

Nom : De Valkeneer

Prénom : Delphine

Numéro national : 911012 - 248.15

Adresse : Avenue des Rogations 47, 1000 Bruxelles

1. Liste des mandats, fonctions et fonctions dérivées visées aux articles 2 et 3 (énumération)¹

MANDATS
Echevine - commune de Woluwe - St - Lambert
membre de l'AG - Citydev
FONCTIONS
FONCTIONS DÉRIVÉES
Administratrice ASBL Woluwe-International
Administratrice CEFS

¹ y compris pour ceux pour lesquels un congé politique a été obtenu

3. Liste des autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société (énumération)

AUTRES ACTIVITÉS EXERCÉES À TITRE PRIVÉ

Avocat associé
Assistant Faculté de droit de l'UCL.

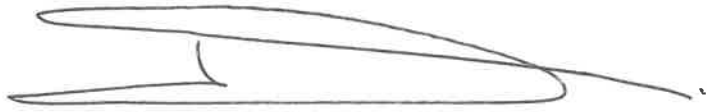
4. Rémunérations perçues pour l'exercice d'une fonction visée au 5^{ème} tiret de l'article 3, § 1^{er} 5, et les rémunérations 6 perçues pour l'exercice d'une activité reprise sous le littéra b) 7 pour la période correspondant à l'exercice fiscal qui précède la déclaration 8

RÉMUNÉRATIONS EXERCICE FONCTIONS 5 ^{ème} tiret	MONTANTS
RÉMUNÉRATIONS EXERCICE ACTIVITÉS littéra b)	MONTANTS
Avocat associé	500 à 1000 € / mois
Assistante Faculté Droit-UCL	500 à 1000 € / mois

Fait à Woluwe-St-Lambert le 17 août 2014.

Nombre d'annexes : 1

Signature



5 Il s'agit d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute structure, publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics.
6 Tout revenu qui n'est pas perçu sur une base régulière est calculé sur une base annuelle, divisé par 12 et placé dans l'une des catégories de revenus
7 autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société.
8 Seules les catégories de revenus suivantes, exprimées en euros bruts, sous déduction des frais professionnels fiscalement admis :
- pas de rémunérations ;
- de 1 à 499 euros bruts par mois ;
- de 500 à 1000 euros bruts par mois ;
- de 1001 à 5000 euros bruts par mois ;
- de 5001 à 10000 euros bruts par mois ;
- plus de 10000 euros bruts par mois, montant arrondi à la dizaine de milliers d'euros la plus proche.